



Digne-les-Bains, le 10 mai 2017

CONFORMITÉ DES ANALYSES DE L'EAU AU PUIS DE VILLENEUVE

Des analyses de l'eau effectuées au puits de Villeneuve le 20 mars dernier avaient révélé la présence de bromates à des teneurs supérieures à la norme autorisée. Des mesures ont alors été prises pour diminuer la concentration de ce polluant.

Les derniers prélèvements en date du 10 mai 2017 s'avèrent conforme au seuil réglementaire.

Les analyses se poursuivent avant qu'un retour définitif à la normale puisse être déclaré.

L'utilisation de la station d'ultrafiltration de l'eau par la commune est donc maintenue.

Après confirmation de l'absence de risques sanitaires par les services de l'État, la DLVA pourra solliciter à nouveau l'utilisation du captage au puits de Villeneuve.

Contact presse : Sara JANSSEN – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04